

# PUBLICATION LIÉE AUX FONDS PROPRES ET À LA LIQUIDITÉ



## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

La Banque Cantonale du Valais (BCVs) publie ci-dessous les états réglementaires concernant l'adéquation des fonds propres selon les normes requises par l'Ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques (OFR) ainsi que les informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR) établi selon les dispositions de l'Ordonnance sur les liquidités (OLiQ).

### A. Informations qualitatives

#### 1. Participations

Selon l'art. 7 al. 2 de l'OFR, le cercle de consolidation pour les dispositions en matière de fonds propres et de répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe actives dans le secteur financier selon l'art. 4 de l'OFR en relation avec l'art. 22 de l'Ordonnance sur les banques (OB).

La BCVs ne détient aucune filiale essentielle soumise à l'obligation de consolidation. Aucune filiale soumise à l'obligation de consolidation n'est incluse.

#### 2. Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires

Les fonds propres pouvant être pris en compte au 31 décembre 2018, après répartition du bénéfice, sont composés du Capital social, de la Réserve légale issue du capital, de la Réserve légale issue du bénéfice, du Bénéfice reporté et des Réserves pour risques bancaires généraux. Les caractéristiques du capital social sont détaillées au tableau 10.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la BCVs peut choisir entre différentes approches. La BCVs a opté pour les approches suivantes :

- risques de crédit : approche standard suisse (AS-CH)
- risques de marché : approche « de minimis »
- risques opérationnels : approche de l'indicateur de base.

#### 3. Gestion des risques

La gestion optimale des risques est un facteur de succès pour la Banque. La limitation et la gestion des risques font partie des priorités des organes de la Banque. Ils ont mis en place une organisation afin d'identifier, mesurer, gérer, contrôler et surveiller les risques.

De plus, un système d'information du management (MIS) adapté aux différents échelons de Direction permet aux membres de la Direction générale et aux membres du Conseil d'administration d'être informés régulièrement de la situation patrimoniale et financière de la Banque, de l'état de ses liquidités, de ses résultats ainsi que des risques y relatifs.

Les principaux éléments de la gestion des risques sont :

- un concept cadre pour la gestion des risques et des contrôles (concept cadre),
- l'application des principes reconnus pour la mesure et gestion des risques,
- la définition des différentes limites de risques accompagnées d'une surveillance et d'un reporting correspondants,

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

- l'assurance d'un reporting ponctuel et global sur toutes les catégories de risques,
- la promotion de la connaissance des risques à tous les niveaux de direction.

Le concept cadre est défini par la Direction générale et approuvé par le Conseil d'administration. Il permet une gestion et un pilotage complets et systématiques des risques et constitue un document fondamental qui englobe la politique de risque, la tolérance au risque ainsi que les limites correspondantes en matière de risques. Il décrit les systèmes et structures organisationnelles mis en place pour permettre l'identification, l'évaluation, la surveillance et le reporting pour chaque catégorie de risque définie.

Le Conseil d'administration approuve les limites de risques stratégiques basées sur la capacité à assumer des risques et surveille le respect de celles-ci ainsi que l'application des principes énoncés dans le concept cadre.

Pour l'exécution de sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport détaillé sur les risques. La Direction générale en est informée chaque mois. Le système d'information interne assure un reporting approprié à tous les niveaux.

La surveillance des risques de la Banque se subdivise en 6 domaines :

- risques de crédit
- risques de taux
- risques de marché (sur devises et titres)
- risques de liquidités
- risques opérationnels
- risques de compliance

Au sein de la Direction générale, la responsabilité des opérations de négoce et celle du contrôle des risques sont attribuées à des personnes distinctes.

Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2018, en regard de la situation des risques encourus par la Banque.

### 3.1. Risques de crédit

#### a. Avances à la clientèle

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits,
- mise en place du système de ratings,
- révision périodique des dossiers sur la base de critères de risques,
- garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds,
- mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les corrections de valeurs sont réévaluées au minimum semestriellement.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

### b. Risques de contreparties dans les affaires interbancaires

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

### 3.1.1. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

#### a. Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

### b. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

### c. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et d'une appréciation qualitative.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

### 3.1.2. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite au chapitre 3.1.1. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire sur base semestrielle.

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

### 3.1.3. Evaluation des sûretés de crédit

#### a. Créances couvertes par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La « valeur de nantissement », sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- maison familiale, appartement en PPE : valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement,
- immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR),
- terrain : valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

#### b. Crédits couverts par des gages mobiliers

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

### 3.2. Risques de taux

Etant donné que la marge d'intérêt constitue la source principale de revenus de la Banque, et en conformité avec les exigences légales, cette dernière attache une grande importance à la gestion des risques de taux.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité Alco de la Banque. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres.

Un outil informatique permet au comité Alco d'effectuer des calculs de durée ainsi que des tests de résistance au stress. Au besoin, ce dernier peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

### 3.3. Risques de marché

#### a. Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée journalièrement.

#### b. Opérations de négoce-titres

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de « VaR » (Value-at-Risk). Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journalièrement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99%. Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro par le département Risk Management.

Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré.

La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

### 3.4. Risques de liquidités

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement, lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité Alco, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidités sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la Trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité Alco.

Un outil informatique fournit au comité Alco des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le comité Alco peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

### 3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif décrit dans le concept cadre et des principes de gouvernance induits par ce concept. Il établit le lien entre les structures organisationnelles, les méthodes, les processus et les outils composant le dispositif. Sa méthodologie permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients. L'objectif premier de la gestion des risques opérationnels est de conforter la réputation de l'établissement vis-à-vis des clients, des actionnaires et du régulateur.

#### a. Procédures internes

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Les processus de la Banque et les risques qui leur sont liés sont documentés à l'aide d'un outil de modélisation.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Le département Risk management gère une base de données des incidents ayant conduit à des pertes. Pour le pilotage du risque, il répartit les cas de perte en différents groupes de risques et, le cas échéant, définit avec le service Contrôle interne des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.



## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la banque effectuent des évaluations périodiques des processus de contrôle interne afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

- b. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés trimestriellement par un rapport sur les risques opérationnels du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus. Le système de contrôle interne est régulièrement vérifié par l'Audit interne, qui rend directement compte de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Externalisation d'activités (Outsourcing)

Les prestations informatiques, considérées comme essentielles à l'activité de la Banque, sont outsourcées auprès de Dialogue Logique SA à Lausanne (Gestion d'infrastructures), de Swisscom SA à Fribourg (Application Management et Hébergeur) et de Bottomline Technologies SA à Genève (Messagerie interbancaire). Ces externalisations remplissent les exigences de la FINMA (circ.-FINMA 2018/03) et font l'objet de contrats de services détaillés (Contrat de base, Contrat de projet, Contrat de maintenance ou Services Level Agreement). Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services concernés sont tous soumis au secret bancaire.

- c. Business Continuity Management (BCM)

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

### 3.6. Risques de compliance

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Une attention particulière est donnée à la mise en œuvre des exigences concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des dispositions en matière d'activité transfrontière (crossborder).

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

### B. Informations quantitatives

#### 1. Composition des fonds propres pris en compte réglementairement Réconciliation préliminaire

Bilan en milliers de francs	31.12.2018	Références
<b>Actifs</b>		
Liquidités	2'371'338	
Créances sur les banques	897'198	
Créances sur la clientèle	2'358'043	
Créances hypothécaires	9'922'895	
Opérations de négoce	127	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	15'868	
Immobilisations financières	351'396	
Comptes de régularisation	18'479	
Participations	14'975	
Immobilisations corporelles	108'305	
Autres actifs	63'105	
<b>Total des actifs</b>	<b>16'121'729</b>	
<b>Fonds étrangers</b>		
Engagements envers les banques	1'726'309	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	9'824'186	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	91'191	
Obligations de caisse	34'103	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	3'007'000	
Comptes de régularisation	50'387	
Autres passifs	59'702	
Provisions	12'764	
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>14'805'642</b>	
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres complémentaires (T2)		
<b>Fonds propres (après répartition du bénéfice)</b>		
Réserves pour risques bancaires généraux	529'400	
Capital social (CET 1)	158'000	B
Réserve légale issue du capital	145'319	
Réserve légale issue du bénéfice	490'866	
Propres parts du capital	-7'519	C
Bénéfice reporté	21	
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1'316'087</b>	

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

### 2. Présentation des fonds propres pris en compte réglementairement

En milliers de francs	Chiffres nets	Références
<b>Fonds propres de base durs (CET1)</b>		
Capital social émis et libéré, pleinement éligible	158'000	B
Réserves issues des bénéfices y c. Réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	1'020'287	
Réserves issues du capital	145'319	
<b>= Fonds propres de base durs, avant ajustements</b>	<b>1'323'606</b>	
Positions nettes longues en propres instruments CET1	-7'519	C
<b>= Somme des ajustements relatifs au CET1</b>	<b>-7'519</b>	
<b>= Fonds propres de base durs nets (net CET1)</b>	<b>1'316'087</b>	
<b>Fonds propres de base supplémentaires (AT1)</b>	<b>0</b>	
<b>= Fonds propres de base (net Tier 1)</b>	<b>1'316'087</b>	
<b>Fonds propres complémentaires (T2)</b>	<b>0</b>	
<b>= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 &amp; T2)</b>	<b>1'316'087</b>	
Somme des positions pondérées par le risque	7'503'421	
<b>Ratios de fonds propres</b> (en % des positions pondérées par le risque)		
Ratio CET1	17.5%	
Ratio T1	17.5%	
Ratio T1 ajusté du volant anticyclique	16.6%	
Objectif stratégique défini par la Banque : Ratio CET1 ajusté du volant anticyclique	18.0%	
Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	17.5%	
Exigences en CET1 selon l'OFr (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique)	8.7%	
Dont volant de fonds propres selon l'OFr	3.3%	
Dont volant anticyclique selon l'OFr	0.9%	
CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants, après déduction des exigences en AT1 et T2 qui sont couvertes par du CET1	14.0%	
Objectif du CET1 selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique	8.7%	
CET1 disponible	13.3%	
Objectif de fonds propres T1 selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique	10.5%	
T1 disponible	15.1%	
Objectif de fonds propres réglementaires selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique	12.9%	
Fonds propres réglementaires disponibles	17.5%	
Objectif de fonds propres réglementaires selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique et des fonds propres supplémentaires selon art. 45 OFr	13.7%	
<b>Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)</b>		
Participations non qualifiées dans le secteur financier	12'025	

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

### 3. Présentation des fonds propres requis

En milliers de francs	Approche utilisée	Exigences minimales de fonds propres
Risques de crédit	Standard suisse	534'826
Risques non liés à des contreparties		30'613
Risques de marché	De minimis	411
dont sur devises		398
dont sur or		13
Risques opérationnels	Indicateur de base	34'424
<b>Total</b>		<b>600'274</b>

### 4. Risques de crédit : Engagements par type de contrepartie <sup>1</sup>

En milliers de francs	Gouvernement central et banques centrales	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres institutions <sup>2</sup>	Entreprises	Clientèle privée et petites entreprises <sup>3</sup>	Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux	Autres positions	Total
<b>Positions du bilan</b>								
Créances sur les banques et Créances sur la clientèle		906'567	1'043'528	302'048	988'825		14'273	3'255'241
Créances hypothécaires			32'161	177'740	9'621'681		91'313	9'922'895
Titres de créance dans les placements financiers		15'014	50'363	228'741		47'715		341'833
Autres actifs / Valeurs de remplacement positives <sup>4</sup>							78'973	78'973
<b>Sous-total au 31.12.2018</b>	<b>0</b>	<b>921'581</b>	<b>1'126'052</b>	<b>708'529</b>	<b>10'610'506</b>	<b>47'715</b>	<b>184'559</b>	<b>13'598'942</b>
Sous-total au 31.12.2017	0	874'002	1'049'013	658'832	10'076'802	46'928	205'339	<b>12'910'916</b>
<b>Positions hors-bilan</b>								
Engagements conditionnels			182	32'503	9'392		1'178	43'255
Engagements irrévocables <sup>5</sup>			51'074				403'716	454'790
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires							37'821	37'821
<b>Total au 31.12.2018</b>	<b>0</b>	<b>921'581</b>	<b>1'177'308</b>	<b>741'032</b>	<b>10'619'898</b>	<b>47'715</b>	<b>627'274</b>	<b>14'134'808</b>
Total au 31.12.2017	0	874'002	1'099'506	696'031	10'088'565	46'928	625'227	<b>13'430'259</b>

<sup>1</sup> Groupes de contrepartie selon OFR, sans les liquidités et les positions sans contrepartie ainsi que des engagements à caractère participatif.

<sup>2</sup> Corporations de droit public, banque des règlements internationaux (BRI), fonds monétaire international (FMI), banques multilatérales de développement et institutions collectives.

<sup>3</sup> Les critères internes pour une petite entreprise sont les suivants: nombre de collaborateurs < 50, total du bilan < 10 millions de francs, chiffre d'affaires net < 15 millions de francs.

<sup>4</sup> Sans compte de compensation pour les adaptations de valeurs non comptabilisées au compte de résultat.

<sup>5</sup> Sont déclarés les engagements irrévocables influençant la couverture des fonds propres.

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

### 5. Risques de crédit : Atténuation du risque de crédit <sup>1</sup>

En milliers de francs	Couverts par des sûretés financières reconnues	Couverts par des garanties	Autres engagements de crédit	Total
<b>Engagements de crédit</b>				
Gouvernement central et banques centrales				0
Banques et négociants en valeurs mobilières			921'581	921'581
Autres institutions	561	146'798	1'029'949	1'177'308
Entreprises	43	378'513	362'476	741'032
Clientèle privée et petites entreprises	174'831	9'710'020	735'047	10'619'898
Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux			47'715	47'715
Autres positions	861	496'061	104'086	601'008
Dérivés			26'266	26'266
<b>Total au 31.12.2018</b>	<b>176'296</b>	<b>10'731'392</b>	<b>3'227'120</b>	<b>14'134'808</b>
Total au 31.12.2017	162'603	10'229'743	3'037'913	13'430'259

<sup>1</sup> Engagements de crédit présentés après application des possibilités de compensation selon les règles comptables.

### 6. Risques de crédit : Engagements de crédit par classes de pondérations des risques

En milliers de francs	0%	25%	35%	50%	75%	100%	125%	150%	≥250%	Déduction	Total
Gouvernement central et banques centrales											0
Banques et négociants en valeurs mobilières		413'626		492'941	15'014						921'581
Autres institutions	25	466'775	2'217	609'502		98'789					1'177'308
Entreprises	23	199'765	36'386	25	60'773	483'959		106		-40'005	741'032
Clientèle privée et petites entreprises	104'895	1'143	8'133'189	32'367	1'491'322	917'653		5'180		-65'851	10'619'898
Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux							10'341		37'374		47'715
Autres positions	527	72	22'754	47	436'586	141'018		4	0		601'008
Dérivés		19'638		6'048		580					26'266
<b>Total au 31.12.2018</b>	<b>105'470</b>	<b>1'101'019</b>	<b>8'194'546</b>	<b>1'140'930</b>	<b>2'003'695</b>	<b>1'641'999</b>	<b>10'341</b>	<b>5'290</b>	<b>37'374</b>	<b>-105'856</b>	<b>14'134'808</b>
Total au 31.12.2017	101'023	1'125'328	7'830'650	1'038'519	1'914'892	1'467'676	10'868	3'026	46'726	-108'449	<b>13'430'259</b>

## **Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché**

### **7. Risques de crédit géographique**

Les prêts à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15% du total des prêts à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi aucune répartition géographique n'est présentée.

### **8. Risques de crédit : Présentation des prêts à la clientèle compromis selon les zones géographiques**

Les prêts compromis à la clientèle à l'étranger pondérés en fonction du risque représentent moins de 15% du total des prêts compromis à la clientèle pondérés en fonction du risque. C'est pourquoi aucune répartition géographique n'est présentée.

### **9. Risques de crédit : Produits dérivés de crédit dans le portefeuille**

La BCVs n'a pris aucun engagement en matière de produits dérivés de crédit, ni comme donneur ni comme preneur de garantie.

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

### 10. Présentation des principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires au 31 décembre 2018

Émetteur	Banque Cantonale du Valais (BCVs)
Identifiant (ISIN)	Action nominative (CH0305951201)
Droit régissant l'instrument	Loi sur la BCVs et statuts de la BCVs / Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 al. 1 CO
<b>Traitement réglementaire</b>	
Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (Fonds propres de base durs : CET1 / Fonds propres supplémentaires : AT1 / Fonds propres complémentaires : T2)	Fonds propres de base durs : CET1
Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (Fonds propres de base durs : CET1 / Fonds propres supplémentaires : AT1 / Fonds propres complémentaires : T2)	Fonds propres de base durs : CET1
Éligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	Individuel
Titre de participation / titre de dette / instrument hybride / autre	Titre de participation
Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	158'000'000
Valeur nominale de l'instrument	158'000'000
Rubrique comptable	Capital social
Date initiale d'émission	2016
Perpétuel / muni d'une échéance	s.o.
Date d'échéance initiale	s.o.
Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	s.o.
Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel / montant du remboursement	s.o.
Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	s.o.
<b>Coupon / dividende</b>	
Fixe / variable / initialement fixe puis variable / initialement variable puis fixe	Variable
Taux du coupon et indice, cas échéant	s.o.
Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Non
Paiement d'intérêts / dividendes : totalement discrétionnaire / partiellement discrétionnaire / obligatoire	Totalement discrétionnaire
Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	s.o.
Non cumulatif / cumulatif	s.o.
Convertible / non convertible	s.o.
Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y c. par PONV)	s.o.
Si convertible : en totalité en toutes circonstances / en totalité ou partiellement / partiellement en toutes circonstances	s.o.
Si convertible, taux de conversion	s.o.
Si convertible, conversion obligatoire / facultative	s.o.
Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	s.o.
Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	s.o.
Mécanisme de dépréciation	s.o.
Seuil de déclenchement d'une dépréciation	s.o.
Dépréciation totale / partielle	s.o.
Dépréciation permanente / temporaire	s.o.
Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	s.o.
Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	s.o.
Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	s.o.
Si oui, description de ces caractéristiques	s.o.

s.o. = sans objet

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

### 11. Risques de crédit : Positions pondérées par le risque grâce aux notations externes

La BCVs ne recourt pas aux notations délivrées par les agences de notation reconnues pour la pondération de ses positions.

### 12. Risque de changement de taux d'intérêts dans le portefeuille de la banque

En cas de variation de  $\pm 100$  points de base (bp) de la courbe des taux d'intérêts, la valeur de marché des fonds propres de la Banque oscillerait entre -180.6 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et +199.4 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp).

L'impact sur les revenus varierait de respectivement 17.9 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et -7.7 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp avec un taux plancher de référence à 0% pour les prestations de la clientèle).



## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

### 13. Ratio de levier<sup>1</sup>

Comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement global relatif au ratio de levier (en milliers de francs)		31.12.2018
Total des actifs selon les états financiers publiés		16'121'729
Ajustements relatifs aux dérivés <sup>2</sup>		72'687
Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (SFT, securities financing transactions)		0
Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) <sup>3</sup>		362'598
<b>Exposition globale soumise au ratio de levier</b>		<b>16'557'014</b>
<b>Présentation détaillée du ratio de levier</b>		
<b>Expositions bilantaires</b>		
Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT)		16'121'729
Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte		0
<b>Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT)</b>		<b>16'121'729</b>
<b>Expositions en dérivés</b>		
Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des Contreparties centrales (central counterparty, CCP), traitées selon les dispositions transitoires de la circulaire FINMA 2015/03 Ratio de levier		23'802
Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés, traitées selon les dispositions transitoires de la circulaire FINMA 2015/03 Ratio de levier		48'885
Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs		0
Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges		0
Déduction portant sur l'engagement envers une Contrepartie centrale qualifiée (qualified central counterparty, QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP		0
Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives		0
Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis		0
<b>Total des expositions en dérivés</b>		<b>72'687</b>
<b>Opérations de financement de titres (SFT)</b>		
Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation		0
Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux SFT		0
Expositions envers les contreparties SFT		0
Expositions SFT en qualité de commissionnaire		0
<b>Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres</b>		<b>0</b>
<b>Autres expositions hors bilan</b>		
Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalent-crédit		1'747'314
Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits		-1'384'716
<b>Total des expositions hors bilan</b>		<b>362'598</b>
<b>Fonds propres pris en compte et exposition globale</b>		
Fonds propres de base		1'316'088
Exposition globale		16'557'014
<b>Ratio de levier<sup>4</sup></b>		<b>7.9%</b>

<sup>1</sup> Etabli selon les dispositions de la circulaire FINMA 2015/3- Ratio de levier.

<sup>2</sup> Les ajustements relatifs aux dérivés correspondent à la somme de la valeur actuelle de remplacement positive et de la majoration de sécurité (add-on), conformément à la méthode de la valeur de marché (art. 57 OFR et circulaire FINMA 2008/19 « Risques de crédit – banques » cm 16 à 63), multipliés par 1.5 (circulaire FINMA 2015/3- Ratio de levier cm 77).

<sup>3</sup> Les ajustements relatifs aux opérations hors bilan correspondent aux positions hors-bilan présentées au tableau 4 « Risques de crédit : Engagements par type de contrepartie » pondérées par les facteurs de conversion en équivalents-crédits de l'annexe 1 OFR et aux « Engagements de crédit que la banque peut révoquer sans condition, à tout moment et sans préavis » pondérés avec un facteur de conversion plancher de 10% (circulaire-FINMA 2015/3 cm 74-76).

<sup>4</sup> Aucun changement significatif n'est survenu au niveau du ratio de levier depuis la précédente publication (31.12.2017 : 7.9%).

### 14. Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le LCR permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidité pour faire face à un stress de liquidité sur une période de 30 jours. Le LCR est calculé comme le ratio entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de liquidité potentielles à un horizon de 30 jours. Les sorties nettes de liquidité potentielles résultent de la différence entre les sorties de liquidité (exemples : retraits sur les dépôts à vue, non-renouvellement des emprunts de maturité inférieure à 30 jours) et les entrées de liquidité (exemple : remboursement des créances de maturité inférieure à 30 jours) dans une situation de stress. Pour la BCVs, la limite réglementaire pour le LCR était fixée à 90% pour l'année 2018. Cette limite est relevée de 10% par an jusqu'à atteindre 100% en 2019.

#### Variations et facteurs significatifs du ratio LCR

Durant l'exercice 2018, la moyenne trimestrielle du ratio LCR a oscillé entre 107.4% et 115.8%. Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont demeurés à un niveau élevé dépassant 2.3 milliards de francs. Ils couvrent les besoins de liquidités qui résultent pour l'essentiel des dépôts de détail et des financements de clients commerciaux ou de gros clients non garantis.

#### Composition des actifs liquides de haute qualité (HQLA)

Les actifs liquides de haute qualité sont composés de liquidités, d'avoirs auprès de la Banque Nationale Suisse et de titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités présentés au tableau « 9.5 Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

#### Concentration des sources de refinancement

La BCVs développe les services d'une banque universelle de proximité. Ses sources de financement privilégiées, les dépôts de détail et de sa clientèle commerciale, sont complétées par des emprunts auprès de la centrale des lettres de gage des Banques Cantonales Suisses et par l'émission d'emprunts obligataires. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la BCVs opère également sur le marché monétaire.

#### Expositions en dérivés et appels de marge potentiels

Le tableau « 9.4 Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) » des comptes annuels détaille la nature des opérations sur dérivés traitées par la BCVs. Les appels de marge potentiels significatifs concernent les opérations sur devises à terme jusqu'à un an et les instruments financiers dérivés de taux.

#### Asymétries de devises dans le LCR

La position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la BCVs selon le tableau « 9.27 Actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes » des comptes annuels. Par ailleurs, en 2018, plus de 85% des engagements inscrits au bilan étaient libellés en francs suisses.

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

En milliers de francs	Valeurs non pondérées Moyenne des données mensuelles du 1 <sup>er</sup> trimestre	Valeurs pondérées Moyenne des données mensuelles du 1 <sup>er</sup> trimestre	Valeurs non pondérées Moyenne des données mensuelles du 2 <sup>ème</sup> trimestre	Valeurs pondérées Moyenne des données mensuelles du 2 <sup>ème</sup> trimestre
Actifs liquides de haute qualité	2'353'252	2'326'868	2'426'928	2'388'032
<b>Total des actifs liquides de haute qualité</b>	<b>2'353'252</b>	<b>2'326'868</b>	<b>2'426'928</b>	<b>2'388'032</b>
<b>Sorties de trésorerie</b>				
Dépôts de détail	7'010'651	586'336	7'199'970	572'431
Dont dépôts stables	3'332'428	166'621	3'682'716	184'136
Dont dépôts moins stables	3'678'224	419'714	3'517'254	388'296
Financements de clients commerciaux ou de gros clients non garantis	1'886'458	1'266'153	2'165'407	1'409'400
Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale	-	-	-	-
Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	1'885'090	1'264'785	2'165'407	1'409'400
Dont titres de créances non garantis	1'368	1'368	-	-
Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de garantie	-	-	-	-
Autres sorties de trésorerie	1'873'138	291'553	1'990'765	299'042
Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	90'120	90'120	95'498	95'498
Dont sortie de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, obligations sécurisées, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, structures ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	21'251	21'251	20'000	20'000
Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité	1'761'767	180'182	1'881'933	190'210
Autres engagements de financement contractuels	17'784	17'525	24'887	24'887
Autres engagements de financement conditionnels	47'572	2'379	48'676	2'434
<b>Somme des sorties de trésorerie</b>	<b>10'835'604</b>	<b>2'163'946</b>	<b>11'429'705</b>	<b>2'308'193</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>				
Opérations de financement garanties	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	257'522	154'828	344'865	141'991
Autres entrées de trésorerie	76	76	-	-
<b>Somme des entrées de trésorerie</b>	<b>257'573</b>	<b>154'879</b>	<b>344'865</b>	<b>141'991</b>
Somme des actifs liquides de haute qualité		2'326'868		2'388'032
Somme nette des sorties de trésorerie		2'009'067		2'166'202
Ratio de liquidité à court terme LCR en %		115.8%		110.2%

## Publication liée aux fonds propres et à la liquidité – Pilier III : Discipline de marché

En milliers de francs	Valeurs non pondérées Moyenne des données mensuelles du 3 <sup>ème</sup> trimestre	Valeurs pondérées Moyenne des données mensuelles du 3 <sup>ème</sup> trimestre	Valeurs non pondérées Moyenne des données mensuelles du 4 <sup>ème</sup> trimestre	Valeurs pondérées Moyenne des données mensuelles du 4 <sup>ème</sup> trimestre
Actifs liquides de haute qualité	2'792'360	2'750'743	2'419'207	2'382'137
<b>Total des actifs liquides de haute qualité</b>	<b>2'792'360</b>	<b>2'750'743</b>	<b>2'419'207</b>	<b>2'382'137</b>
<b>Sorties de trésorerie</b>				
Dépôts de détail	7'241'139	574'222	7'283'246	575'936
Dont dépôts stables	3'685'836	184'292	3'705'293	185'265
Dont dépôts moins stables	3'555'304	389'930	3'577'953	390'672
Financements de clients commerciaux ou de gros clients non garantis	2'559'289	1'636'375	2'125'703	1'448'733
Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale	-	-	-	-
Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	2'559'289	1'636'375	2'100'703	1'423'733
Dont titres de créances non garantis	-	-	25'000	25'000
Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de garantie	-	-	-	-
Autres sorties de trésorerie	2'006'734	299'764	1'907'832	301'710
Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	103'132	103'132	106'125	106'125
Dont sortie de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, obligations sécurisées, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, structures ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	3'667	3'667	19'500	19'500
Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité	1'899'936	192'966	1'788'707	182'585
Autres engagements de financement contractuels	25'513	25'513	27'817	27'817
Autres engagements de financement conditionnels	46'940	2'347	44'738	2'237
<b>Somme des sorties de trésorerie</b>	<b>11'879'616</b>	<b>2'538'222</b>	<b>11'389'336</b>	<b>2'356'433</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>				
Opérations de financement garanties	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	261'198	71'578	258'333	108'793
Autres entrées de trésorerie	50'078	50'078	29'502	29'502
<b>Somme des entrées de trésorerie</b>	<b>311'276</b>	<b>121'656</b>	<b>287'835</b>	<b>138'295</b>
Somme des actifs liquides de haute qualité		2'750'743		2'382'137
Somme nette des sorties de trésorerie		2'416'566		2'218'138
Ratio de liquidité à court terme LCR en %		113.8%		107.4%

